

Hitachi Europe GmbH

Date de révision: 23.08.2010

Révision-No.:

1,04

Makeup Ink TH-Type C EU

00509-0029

HITACHI
Inspire the Next

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Makeup Ink TH-Type C EU

Utilisation de la substance/préparation

Make-up

Identification de la société productrice

Fabricant

Hitachi Europe GmbH

Am Seestern 18

D-40547 Duesseldorf

Téléphone: +49 (0) 211 52 83-0

Téléfax: +49 (0) 211 52 83-649

Service responsable:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

2. Identification des dangers

Classification

Indications de danger : Facilement inflammable, Toxique, Nocif, Irritant

Phrases-R:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

GHS:

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique (Mélange)

Additif

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité
		Classification	
		Classification SGH	
201-159-0	78-93-3	Butanone	65 - 75 %
		F, Xi R11-36-66-67	
		Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
200-659-6	67-56-1	Méthanol	25 - 35 %
		F, T R11-23/24/25-39/23/24/25	
		Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 **	

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

4. Premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Tenir la victime au chaud et au calme.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie
Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Risque d'éclatement du récipient.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Information supplémentaire

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. Manipulation et stockage
Manipulation
Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer (volatil).

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

Stockage
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle
Valeurs limites d'exposition
Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-56-1	Alcool méthylique	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	A
78-93-3	Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	A

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en Viton, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, Par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

L'état physique: Liquide

Couleur: Limpide

Odeur: Irritante

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: - 4,1 °C Coupelle fermée

Limite inférieure d'explosivité: 1,8 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %

Densité (à 20 °C): 0,81 g/cm³

Hydrosolubilité: Partiellement miscible
(à 20 °C)

Teneur en solvant

100 %

Autres données

Température d'inflammation: n.d.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Matières à éviter

Agents oxydants (puissants)

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Irritant pour les yeux.

Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

L'ingestion du produit peut provoquer la cécité.

12. Informations écologiques

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Pollue faiblement l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Code d'élimination des déchets-Produit

080312 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression; déchets d'encres contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

No. ONU:	1210
ADR/RID classe:	3
Code de classement:	F1
Panneau d'avertissement	
No. danger:	33
Étiquettes:	3



ADR/RID Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée (LQ):	LQ 6

Nom d'expédition

Printing Ink

Autres informations utiles (Transport terrestre)

LQ 6: combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass).

Code de restriction en tunnels: D/E

Catégorie de transport: 2

Hitachi Europe GmbH

Date de révision: 23.08.2010

Révision-No.:

1,04

Makeup Ink TH-Type C EU

00509-0029

HITACHI
Inspire the Next**Transport maritime**

No. ONU:	1210
IMDG-Code:	3
Marine polluant:	No
Étiquettes:	3



IMDG-Groupe d'emballage:	II
EmS:	F-E, S-D
Quantité limitée (LQ):	5 L / 0 kg

Nom d'expédition

PRINTING INK

Autres informations utiles (Transport maritime)

Limited quantities (section 3.4): combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 5 l / 20 kg (total gross mass)

Transport aérien

ONU/ID No.:	1210
ICAO/IATA-DGR:	3
Étiquettes:	3



ICAO-Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Y305 / 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne)	305
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	307
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Nom d'expédition

PRINTING INK

15. Informations relatives à la réglementation**Étiquetage****Conseils supplémentaires**

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

Symboles de danger:

F - Facilement inflammable; T - Toxique

F - Facilement
inflammable

T - Toxique

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Méthanol

Phrases-R

11	Facilement inflammable.
36	Irritant pour les yeux.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases-S

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Étiquetage SGH

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

flamme; tête de mort sur deux tibias; danger pour la santé



Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H331 Toxique par inhalation.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P307+P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P405 Garder sous clef.

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 100 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D) 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

" Déclaration de la teneur en substances dangereuses selon la directive européenne 2002/95/CE RoHS relative à la limitation des substances dangereuses (LSD) : Cd < 100 ppm; Pb, Hg, Cr hexavalent, biphenyle polybromé , l'éther diphenylique polybromé < 1000 ppm "

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 11 Facilement inflammable.
- 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Hitachi Europe GmbH

Date de révision: 23.08.2010

Révision-No.:

1,04

Makeup Ink TH-Type C EU

00509-0029

HITACHI
Inspire the Next

36 Irritant pour les yeux.

39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)